

- Recenser les acteurs concernés, en accordant une attention particulière à ceux qui ne sont généralement pas associés à la prise de décisions ayant une incidence sur les migrants et leur famille.
- Comprendre qui sont les parties prenantes.
- Décider du mode de collaboration avec les parties prenantes identifiées afin de permettre une participation et un partenariat fructueux.
- Choisir une structure institutionnelle pour la mise en œuvre du Pacte mondial.
- Assurer et promouvoir une collaboration, une participation et un partenariat fructueux avec les parties prenantes identifiées, en garantissant l'accessibilité, la transparence et une représentation équitable, en particulier pour celles qui sont souvent sous-représentées (en continu).
- Concevoir et mettre en œuvre des activités de sensibilisation pertinentes pour les acteurs gouvernementaux, les autres parties prenantes et le public (en continu).